

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI PLACES AU CENTRE MIDFEHOPS DE JANVIER A MARS 2012

Préambule

Lutter pour que le droit de l'enfant soit respecté par tous, c'est sauver une génération future « chaque jour qui passe, MIDFEHOPS en collaboration avec le tribunal pour enfants de Goma, la division des affaires sociales au nord Kivu et de l'appui technique de l'UNICEF et de la section protection de l'enfant au sein de la MONUSCO, contribue au bien être de l'enfant privé de liberté dans la province du Nord Kivu.

Les cellules des adultes dans divers prisons de la ville de Goma s'enferment progressivement pour les enfants au nom du respect de la loi portant protection de l'enfant en RDC à ses articles 6 et 11 de la loi précitée.

Pour confirmer son engagement de voir les enfants privé de liberté dans la province du nord Kivu MIDFEHOPS a mis en place un cabinet d'assistance judiciaire pour assister les enfants en conflit avec la loi en mettant au compte des enfants 3 défenseurs judiciaires pour couvrir différentes audiences pour les ECL placés au MIDFEHOPS, dans l'EGEE et en famille dans l'esprit de l'art 12 de la loi portant protection de l'enfant.

Hormis de conseil, MIDFEHOPS joue aussi un grand rôle dans toutes les mesures prises par les juges en conformité avec les articles 106 point 3 et article 113 alinéas 2 de la loi portant protection de l'enfant.

Malgré cet engagement du MIDFEHOPS, les conditions de prise en charge des ECL placés dans le centre continue a être difficile, le poids de la prise en charge est plus abandonné au seul MIDFEHOPS, l'engagement de l'Etat congolais est quasi inexistant .

En dépit des difficultés de déplacement de conseil vers le tribunal pour couvrir les audiences, la prise en charge alimentaire et médical, la prise en charge des assistants sociaux qui se donnent corps et âme pour que le droit de l'ECL soit respecte, avec l'apport interne, MIDFEHOPS a eu planifier et réaliser des activités suivantes dans le premier trimestre 2012

I. ACTIVITES QUI ETAIENT PLANIFIEES ET REALISEES

I.1. Les Activités qui étaient planifiées

- ✚ Accueil, encadrement transitoire;
- ✚ Accompagnement psychosocial;
- ✚ Recherche et Enquêtes sociales dans les familles des enfants en conflit avec la loi et dans les familles des victimes ainsi que les témoins ;
- ✚ Assistance judiciaires des enfants lors des audiences programmés par la chambre de conseil pour enfants du TPE/Goma;
- ✚ Réunion familiale et communautaire;

- ✚ Alphabétisation des ECL non lettrés;
- ✚ Suivi des enfants réunifiés dans leur famille et dans leur communauté.

II. LES ACTIVITES REALISEES

II.1. Accueil, encadrement transitoire;

Sur ordonnance de placement des enfants en conflit avec la loi par le juge pour enfants près le tribunal pour enfants de Goma, les enfants ont été accueillis dans le centre MIDEFEHOPS comme suit :

a. Nouveau cas de 2012

Période	Nombre des ECL accueilli	Provenance	Sexe	Manquement	Total ECL	Observation
Janvier 2012	7	5 Goma 1 kirumba 1kiwanja	Tous les enfants accueillis sont des garçons	6 cas de viol 1 cas de vol simple	7	
Février 2012	11	3 Goma 1 mweso 4 kiwanja 2 rusthuru 1 nyanzale		9 cas de viol 2 cas de vol dont 1 de vol qualifié	11	
Mars 2012	8	4 Goma 1 sake 1 kishanga 1 kisharo 1 rusthuru		6 cas de viol 2 cas de vol	8	
					26	

b. ancien cas de 2011

Période	Nombre des ECL	Provenance	Sexe	Manquement	Total ECL	Observation
Dernier trimestre 2011	9	Kashuga Kiwanja Kibirizi Jomba Busanza Nyanzale Bambu	Tous de sexe masculin	- 1 cas de meurtre qui concerne 2 ECL -5 cas de viol dont 1 concerne 2 ECL -1 cas de vol	9	

Le centre MIDEFEHOPS a accueilli 26 enfants en conflit avec la loi, le nombre total des ECL en placement est de 35 hormis les réunifiés donc parmi les 26 accueillis pendant les 3 mois il y a 9 anciens cas de 2011.

II.2. Accompagnement psychosocial

Tous les enfants reçus sont toujours soumis à l'exercice d'accompagnement psychosocial, individuel et collectif avec un objectif de contribuer à leur changement de comportement.

Pendant cette exercice psychologique, les enfants sont bien informés sur les raisons qui ont milité à leur poursuite judiciaire, des faits qui leurs sont reprochés, des dispositions légales qui fondent l'intime conviction du juge pour enfants, les conséquences à leur vie, à la communauté et aux victimes de leurs comportements anti social.

Dans le même ordre d'idée, pendant l'encadrement, les enfants sont aussi informés sur les normes et les principes de la convention relative aux droits des enfants et des dispositions de la loi portant protection de l'enfant en République démocratique du Congo et éclairer sur le rôle du centre de rééducation des enfants en conflit avec la loi MIDEFEHOPS dans le suivi de leur dossier.

Pendant cette période 35 enfants ont bénéficiés de l'accompagnement psycho social à travers les assistants sociaux et encadreurs.

II.3. Recherche et enquête sociale dans les familles des enfants et des familles victimes

Conformément à l'article 107 de la loi portant protection de l'enfant en RDC du 10 janvier 2009, une fois que l'enfant est placé au centre, les parents de chaque enfant sont informés par nos agents sociaux de la décision du juge pour enfants à l'égard de leur enfant et les faits qui sont retenus à sa charge.

A travers cette activité, les agents sociaux de MIDEFEHOPS ont eu à construire une confiance avec les partis au procès et créer une porte d'entrée pour sensibiliser les familiales et la communauté sur la procédure devant la chambre de conseil pour enfants et approfondir l'histoire de l'enfant placé au centre mais aussi documenter sur la manière dont le fait s'était passé afin d'éclairer le tribunal sur le fait pour lequel l'ECL est poursuivi.

Au total 29 enquêtes sociales ont été effectuées à Goma, Rusthuru, mweso, sake et kishanga.

TABLEAU SYNTHESE DES ACTIVITES REALISEES

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS OBTENUS	LECONS APPRISES
Accompagnement psycho sociale individuel (35 ECL ont été accompagnés)	-100% des enfants internés dans le centre ont été accompagnés individuellement ; -Confiance entre enfants, encadreurs et assistants sociaux. -L'ouverture des ECL par rapport à leur dossiers ce qui a permis de découvrir la vérité ; -échange approfondi entre ECL et AS ; - La compréhension de la loi portant protection de l'enfant et le pourquoi de leur arrestation ; - A travers cette activité les	-la stratégie utilisée permet l'ouverture des ECL et la compréhension de la loi qui explique le pourquoi de leur placement ; -La stratégie utilisée par les juges en plaçant les ECL pour une période donnée avant leur comparution aux audiences à huit clos (soit 30, 45 et 60 jours) permet de découvrir et d'accompagner les ECL jusqu'à la découverte de la vérité ; -La présence des parties victimes pour certains dossiers permet l'avancement de la procédure ;

	assistants sociaux arrivent à éclairer le tribunal pour la prise d'une bonne décision.	-La prise de conscience des ECL pour le manquement et une fois puni ils acceptent la punition du juge car ils sont coupables
Accompagnement psycho sociale collectif - (5 groupes de travail ont été constitués et 2 séances plénières par semaine)	-Développement des thèmes pouvant les amener à un changement de comportement comme (les thèmes prévues dans le module compétences de vie courante pour l'éducation des adolescents) -Partage d'expériences entre enfants qui permet aux uns de s'amender et de dire la vérité,	-L'activité permet aux assistants sociaux, encadreurs et autres enfants de connaître le pourquoi de la commission du manquement par les ECL ; - Les échanges en groupe facilite l'intégration et épargne à certains enfants l'agoraphobie.
Alphabétisation	Une moyenne de 22 enfants qui ne savaient ni lire, ni écrire a bénéficié du programme d'alphabétisation au cours de 3 mois	Le fait de ne pas fréquenter l'école est l'une des causes d'un bon nombre d'enfants qui les a poussés à commettre le manquement car ils vivaient dans l'ignorance et suite au manque d'une occupation
Enquêtes sociales	29 enquêtes sociales ont été effectuées à Goma, Rusthuru, mweso, sake, kashuga et kishanga.	Suite aux descentes sur terrain des assistants sociaux la vérité est découverte et le tribunal est éclairé pour chaque dossier.

A part les activités ci hautes cités les enfants ont été encadrés à travers les jeux, l'accompagnement spirituel...

II.4.Assistance judiciaire des enfants en conflit avec la loi lors des audiences.

Au cours de trois mois, 23 audiences ordinaires au sein de la salle d'audience du TPE dont 9 en Janvier 5 février 9 mars 274 dossiers fixés des enfants en conflit avec la loi ont été assisté par les assistants judiciaires de MIDEFEHOPS et de l'appui des assistants sociaux de la DIVAS et de MIDEFEHOPS grâce à leur rapport d'enquête sociale et de la représentation des parents des ECL empêchés lors des audiences.

Sur les 274 dossiers fixés, 41 dossiers ont bénéficié de la décision définitive des juges pour enfants :

9 enfants ont bénéficié des décisions définitives tout en exemptant les personnes civilement tout frais de dommage intérêt faute des éléments constitutifs de l'infraction pour laquelle l'enfant était poursuivi;

9 enfants ont été réprimandés et remis à leurs parents avec l'obligation de réparer le préjudice causé au tiers dont le montant varie entre 200\$ à 800\$ et 2 enfants d'un seul dossier placés dans le centre jusqu'à leur 22ème année d'âge,

7 Pour les mois variant entre 1 et 10mois au centre MIDEFEHOPS,1 Enfants placés dans l'EGEE jusqu'à sa 18ème d'âge,2 pour une année 1 jusqu'à sa 22ème d'âge;

2 enfants pour un seul dossier jusqu'à leur 25 année d'age,10 dossiers pris en délibéré et 1 dossier révisé prise en délibéré .

Pendant cette période 8 dossiers des enfants déjà conclus ont été révisés et les enfants ont été réprimandés.

Cette activité a été possible grâce à l'engagement des assistants judiciaires de MIDEFEHOPS qui ont choisie de prester PRO-DEO afin de faire bénéficier les ECL présents dans le centre MIDEFEHOPS, dans l'EGEE et ceux placés dans leurs familles pour que tous bénéficient d'une justice équitable.

Pendant cette période les assistants judiciaires des enfants ont extrait 2 enfants qui étaient MAPE dans la prison centrale MUNZENZE et les orienter devant leur juge naturel.

II.5 LES DECISIONS PRISES PAR LES JUGES POUR LES AUDIENCES

ARTICLE 113 alinéa 1	Article 113 alinéa 2	Article 113 alinéas 5	Les enfants relaxés	Les dossiers révisés
Dispositifs :	Dispositifs :	Dispositifs :	Dispositifs :	Dispositifs :
6 Enfants	- 9 dont (1 concerne 2 ECL) et 1 autre ou l'enfant devrait resté à MIDEFEHOPS jusqu'à la découverte de sa famille au Rwanda - 1 dossiers concernant 2 ECL poursuivi pour viol qui doivent rester au MIDEFEHOPS jusqu'à leur 22 année d'âge ; -1 pour 6 mois -2 pour 8 mois -1 pour 45 jours -2 pour 2 mois -1 pour 10 mois	9 enfants dont : - 1 pour 2 mois, - 1 pour 15 jours, 1 pour 18 ème année, 1 pour 20 jours,1 pour 10 mois , 2 pour une année ; - 1 jusqu'à sa 22 ème année d'âge -1 dossier concernant 2 ECL qui doivent rester à l'ÉGÉE jusqu'à leur 25 année d'âge.	9 relaxés parmi eux 2 avaient – de 14 ans	8 dossiers révisés où les enfants étaient placés à MIDEFEHOPS et à l'ÉGÉE

III.6. Réunification familiale et communautaire

23 enfants ont été réunifiés dans leur famille après que le juge pour enfants ait prononcé sa décision définitive en faveur de l'enfant.

PERIODE	NOMBRE AUDIENCE	DOSSIERS ENROLES	PRONONCES	REUNIFIES	LIEU DE LA REUNIFICATION
Janvier	9	114	18	8	-5 Goma -1 kiwanja -1 nyabiondo
Février	5	54	4	9	-6 Goma -1 minova -1 mweso -1 kisthanga
Mars	9	106	18	6	-3 kibirizi -1 rwanda -2 Goma
	23	274	40	23	

NB : le nombre total des audiences tenues pour les trois mois est de 23 ; 274 Dossiers enrôlés 40 prononcés.

Pour les enfants réunifiés : 6 ont été placés en famille, dossiers clôturés : 8 janvier, 5 février et 6 mars

Parmi les enfants réunifiés un a été rapatrié et réunifié dans sa famille au rwanda.

II.7 DIFFICULTES RENCONTREES

- Plusieurs renvoie des dossiers dû à l'absence des ECL placés dans leur famille aux audiences ;
- Absence exagéré de la partie victime aux audiences, ce qui bloque la procédure ;
- Le non prise en charge des audiences
- Manque des habits, babouches, souvetement pour les enfants placés dans le centre ;
- Manque de moyen financier pour la prise en charge alimentaire et médicale des ECL ;
- Insuffisance des matelas, drap de lits, essuie mai, savon de toilette et de lessive, dentifrice, produit de nettoyage, kit educatit et sportif ...
- Manque d'une citerne pour réserve d'eau ;
- Manque de moyen pour la motivation des encadreurs
- Manque de moyen pour effectuer les enquêtes sociales, réunification, suivi des ECL ;
- Manque des kits pour la formation professionnelle.

Conclusion

Il est souvent difficile de comprendre la grandeur d'un travail que réalise un acteur dans la promotion et la défense des droits de l'enfant si l'on ne veut pas comprendre le problème qu'il traverse pour faire respecter les droits des enfants.

Tant que le gouvernement congolais qui a édicté la loi portant protection de l'enfant en RDC ne prend pas ses responsabilités, la protection et la promotion des droits de l'enfant privé de liberté restera une illusion.

Nous ne cesserons de le rappeler, le travail que réalise MIDEFEHOPS en faveur des enfants privés de liberté dans la province du Nord Kivu depuis 2009 a besoin d'un support vrai de tous les autres acteurs dans le même domaine.

Fait à Goma, le 3 Avril 2012

POUR MIDEFEHOPS Asbl

Me Isidore KALIMIRA

Coordinateur